

**20-07-2006** Communiqué de presse 06/80

## Le CICR demande à l'armée israélienne de quitter immédiatement les locaux du Croissant-Rouge palestinien à Naplouse

Genève / Tel-Aviv (CICR) – Au cours d'une opération militaire commencée la nuit du 18 juillet à Naplouse, les forces armées israéliennes ont occupé les locaux du Croissant-Rouge palestinien, bloquant l'entrée et empêchant ambulances, patients et personnel de circuler.

Cette action militaire montre le grave mépris des forces armées israéliennes pour l'obligation qui leur incombe de respecter et de protéger les unités de santé. Depuis le 19 juillet, le CICR a, à plusieurs reprises, soulevé ce problème avec les autorités israéliennes et appelé leurs forces armées à quitter immédiatement les locaux du Croissant-Rouge palestinien.

Le Croissant-Rouge palestinien gère, dans ses locaux de Naplouse, des services médicaux d'urgence et un centre de réadaptation pour enfants handicapés, locaux utilisés à des fins strictement humanitaires et médicales et qui doivent donc être protégés contre toute forme d'action ou de présence militaire.

Le Croissant-Rouge palestinien est membre du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Ses unités médicales, clairement identifiées par l'emblème du croissant rouge, ont le droit d'être pleinement protégées en vertu du droit international humanitaire.

### **Informations complémentaires :**

**Dorothea Krimitsas, CICR Genève, tél : +41 22 730 25 90 ou +41 79 251 93 18**  
**Roland Huguenin, CICR Jérusalem, , tél : +972 8 282 26 44 ou portable +972 59 960 75 02**  
**Caspar Landolt, CICR Jérusalem, tél : +972 2 582 88 45 ou +972 57 773 52 35**  
**Bana Sayeh, CICR Jérusalem, tél : +972 2 582 88 45 ou +972 57 880 91 93**  
**Yael Eytan, CICR Tel Aviv, tél : +972 35 24 52 86 ou +972 52 275 7517**